

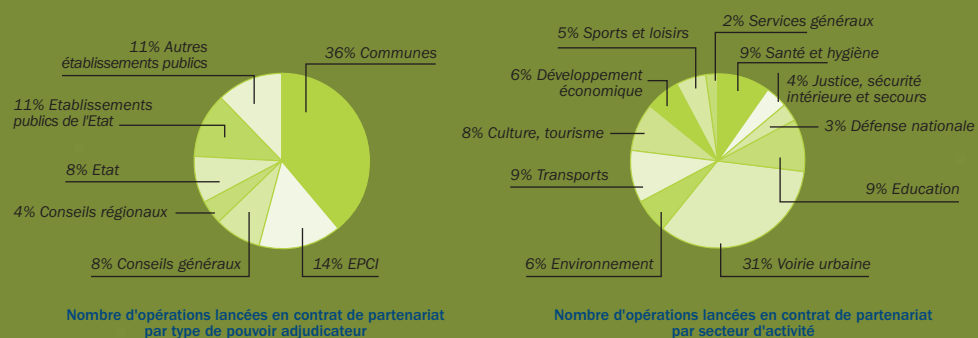
# ÉCOLE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Association loi 1901

Formation qualifiante pour les donneurs d'ordre publics et les professionnels

CHOISIR, FINANCER, CONCLURE, PILOTER ET ÉVALUER LES CONTRATS GLOBAUX PUBLIC-PRIVÉ

## LES CONTRATS GLOBAUX PUBLIC-PRIVÉ



Au 31 août 2008, 92 contrats de partenariat ont été lancés, et 40 signés, pour une valeur totale de long terme de près de 4 milliards d'euros.

**INSCRIPTIONS :**  
Retrait du dossier d'inscription  
Par courrier

Par téléphone  
Par e-mail

Date limite des inscriptions  
Frais d'inscription  
Financement de la formation

Université Paris II - Panthéon Assas  
Centre de formation permanente  
4 rue Blaise Desgoffe - 75006 Paris  
01 53 63 86 12 (Patricia Waelkens)  
waelkens@u-paris2.fr

30 novembre 2008  
4 000 €  
La formation "Ecole des partenariats public-privé" est éligible aux dispositifs de la formation professionnelle.

Ecole des partenariats public-privé - Association loi 1901  
Président : Pierre Van de Vyver

**SIÈGE SOCIAL :**  
Université Paris II - Panthéon Assas  
Centre de formation permanente  
4 rue Blaise Desgoffe - 75006 Paris

**INFORMATIONS (hors inscriptions) :**  
Institut de la Gestion Délégée  
84 rue de Grenelle - 75007 Paris  
Tel : 01 44 39 27 00

Conception : Trente Février 06 24 88 67 97

**PARTENAIRES**





## COMMANDE PUBLIQUE DURABLE ET CONTRATS GLOBAUX DE PARTENARIAT

Le défi des prochaines années est la mise en place des services publics et infrastructures attendus par les citoyens et usagers, au titre notamment des engagements du « Grenelle de l'Environnement » et des politiques européennes, en premier lieu la stratégie de Lisbonne. Alors que la contrainte sur les finances publiques est de plus en plus lourde, l'efficacité de la dépense publique doit être érigée en principe d'action orientant chaque politique menée par les pouvoirs publics.

Les contrats globaux public-privé (contrat de partenariat, BEA, BEH, AOT-LOA) offrent des solutions adaptées pour nombre de projets publics en termes d'intégration de métiers différents, de coût complet de long terme, de partage et de gestion des risques, de qualité et de performance du service rendu. Ces montages permettent également l'accès au savoir-faire et au financement privés. Encore faut-il être en mesure d'apprécier l'opportunité de tels montages et d'en maîtriser les étapes de conception et de pilotage.

La qualité des équipes du donneur d'ordre public conditionne une grande part du succès futur des contrats globaux : un partenaire public avec des compétences renforcées est indispensable à la réussite d'un contrat public-privé.

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Situer les contrats globaux dans le panorama de la commande publique
- Maîtriser le cadre juridique des contrats globaux
- Utiliser les outils d'évaluation économique
- Développer les compétences du montage financier des projets
- Former des équipes dédiées au montage et au suivi des projets
- Diffuser le retour d'expériences
- Améliorer la compréhension mutuelle entre acteurs publics et privés pour des partenariats gagnant-gagnant

### LES PUBLICS VISÉS

- Les directeurs juridiques, financiers, immobiliers et techniques des administrations d'Etat et des collectivités territoriales (et leurs établissements publics)
- Les responsables immobiliers des structures hospitalières, d'enseignement secondaire et supérieur, du logement social
- Les assistants et conseils à la personne publique



## L'ASSOCIATION « ECOLE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ »

L'association est le fruit d'un partenariat entre la Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (MAPPP), l'Institut de la Gestion Déléguée, les Universités Paris II (Panthéon-Assas) et Paris X (Paris-Ouest Nanterre La Défense) et l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

A travers l'association, les partenaires entendent mettre en commun leur savoir-faire et leur expérience de haut niveau des contrats de long terme pour contribuer à la montée en compétence des acteurs publics et privés souhaitant s'engager sur la voie du partenariat public-privé.

## CALENDRIER DE LA FORMATION

La formation débute au mois de janvier et dure 16 semaines, à raison d'un après-midi par semaine (le jeudi, sauf exceptions : calendrier disponible au bureau des inscriptions). Chaque session se compose de deux interventions de deux heures chacune.

En ouverture et en clôture de la formation, deux déjeuners seront organisés en l'honneur de la promotion, animés par le Président de l'Association, Pierre Van de Vyver.

	Intitulé de la session	Enseignant*
AM1	Introduction aux PPP et à leurs acteurs Introduction à la commande publique	M. Lyonnet du Moutier, U-Paris X-ENPC S. Braconnier, U-Paris II
AM2	La maîtrise d'ouvrage publique (1 & 2)	S. Braconnier, U-Paris II
AM3	Economie des projets immobiliers (1 & 2)	I. Nappi-Choulet, ESSEC-ENPC
AM4	Les contrats de partenariat et autres montages contractuels sous maîtrise d'oeuvre privée Exemple de montage : financement d'un lot de prisons	S. Braconnier, U-Paris II M. Lyonnet du Moutier, U-Paris X-ENPC
AM5	Les conditions de recours aux CP : urgence, complexité, bilan coûts-avantages (1 & 2)	J-B. Morel, Veolia Eau
AM6	Analyse comparative dans l'évaluation préalable Répartition des risques et matrice des risques	F. Bergère, MAPPP M. Lyonnet du Moutier, U-Paris X-ENPC
AM7	Analyse des conséquences fiscales du choix en faveur du contrat de partenariat (1 & 2)	L. Levoyer, U-Poitiers
AM8	Economie des contrats Attribution et conception des contrats	E. Brousseau, U-Paris X
AM9	La procédure de dialogue compétitif (1 & 2)	F. Marchand, Cabinet Cornet-Vincent-Ségurel
AM10	Outils financiers du financement de projet (1 & 2)	M. Lyonnet du Moutier, U-Paris X-ENPC
AM11	Formation d'équipe-projet pour la préparation et la négociation des contrats Aspects contractuels et bancabilité juridique des contrats	C. Béréhouc, Mission d'appui à l'investissement hospitalier M. Lyonnet du Moutier, U-Paris X-ENPC
AM12	La couverture des taux d'intérêt Le rôle des banques et des organismes de crédit	M. Lyonnet du Moutier, U-Paris X-ENPC P. Vabre, Dexia
AM13	Bancabilité financière Pratique comptable des PPP	M. Lyonnet du Moutier, U-Paris X-ENPC J-Y Gacon, MAPPP
AM14	Mise en oeuvre des contrats La gestion du risque contentieux	E. Brousseau, U-Paris X F. Marchand, Cabinet Cornet-Vincent-Ségurel
AM15	Etude de cas (1 & 2)	MAPPP
AM16	Mobilisation des compétences de contrôle et de suivi des contrats Evaluation de la formation	G. Garcin, Agence publique pour l'immobilier de la justice P. Van De Vyver, Institut de la Gestion Déléguée

\* Sous réserve de modifications librement effectuées par l'association, en fonction de la disponibilité des intervenants

